



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe

à l'arrêté préfectoral 2021-I-483 du 20 mai 2021

**modifiant, à titre exceptionnel, le siège de certains bureaux de vote
du département de l'Hérault
pour les deux tours des scrutins des élections départementales et régionales
des 20 et 27 juin 2021**

COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS

Le siège du bureau de vote n°2 initialement situé :

Square Aussel – Cours de la Liberté

de la commune susvisée est transféré à titre exceptionnel pour les scrutins du 20 et 27 juin 2021 à l'adresse suivante :

Salle des Fêtes – Cours de la Liberté

L'emplacement d'affichage sera situé :

Cours de la Liberté